

Les Corbeaux

JOURNAL HEBDOMADAIRE ANTICLÉRIQUE

D. DUBUCQ, Directeur

Abonnements : 5 francs par an. — Etranger : 10 francs par an.

BUREAUX : 3, Rue Geoffroy-Marie, 3. — PARIS (9^e Arr^e)*Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.**On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste.*

La reproduction des dessins des « Corbeaux » est interdite.

AVIS

Nous prions nos abonnés de prendre bonne note de la date d'expiration de leur abonnement qui est indiquée sur la bande de leur journal. Prière de nous envoyer le montant de leur réabonnement afin de nous éviter les frais onéreux du recouvrement par traite postale.

La L. P. Internationale

MEXIQUE

« Quiconque, écrivait M. Biart, a parcouru le Mexique, a pu rencontrer dans les rues de Puebla, ville épiscopale, des moines noirs, roux et gris, se promenant, le pistolet à la ceinture, un cigare à la bouche, une fille au bras, bénissant de leur bras libre les braves gens qui s'agenouillent sur leur passage... »

Il n'en est plus de même aujourd'hui.

En 1856, la propriété de l'Église montait à 750 millions. Les dîmes s'élevaient à 55 millions par an. Il y avait à cette époque 8,000 religieux des deux sexes.

Les Indiens payaient dix francs pour un baptême, vingt francs pour un mariage et trente-deux francs pour un enterrement.

Le parti fédéraliste, alors au pouvoir (1856) supprima la main-morte religieuse, fit disparaître les congrégations, nationalisa les édifices du culte, laïcisa l'état-civil, et supprima la légation mexicaine près le Vatican.

Que fit le clergé ?

Ce qu'il a fait ou essayé de faire partout : *il déclencha la guerre civile, puis la guerre étrangère.*

Le 14 décembre 1871, Juárez édicta une loi de laïcisation dont voici les principaux articles : interdiction aux autorités publiques de prendre part officiellement aux cérémonies du culte (art. 3). La célébration du culte et le port d'un vêtement spécial ne sont autorisés que dans l'intérieur des temples, sous peine de 10 à 200 piastres d'amende. L'enseignement religieux est supprimé dans les écoles (art. 4). L'usage des cloches est réglementé par la police (art. 6). Les réunions dans les temples sont sous la surveillance de la police (art. 13). Les quêtes ne sont permises que dans l'intérieur des temples, sous peine d'une amende pouvant s'élever jusqu'à mille piastres (art. 15). — Les dons, les quêtes dans l'église suffisent à entretenir les fainéants sacrés ! — Les ordres monastiques sont interdits (art. 19 et 20). Le serment religieux est supprimé (art. 21).

Depuis la séparation des églises et de l'État, le Mexique est délivré du cléricalisme, et il jouit maintenant de la paix religieuse.

★ Cependant les jésuites qui ont été expulsés le 25 juillet 1873 sont rentrés, ainsi que les Augustins, Dominicains, Passionnistes et Oblats.

Les protestants pénètrent peu à peu dans le Mexique.

Ils ont actuellement 600 églises, avec 60,000 membres.

Ce sont les mœurs ignobles, l'intransigeance, le fanatisme, la rapacité du clergé qui ont produit l'anticléricalisme.

Cependant les anticléricals mexicains ne sont pas anti-religieux.

Le mariage civil a été institué, mais le divorce n'est pas admis.

La liberté de la presse n'existe qu'en théorie.

La loi sur l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire qui fut votée en 1891, ne fut appliquée qu'à partir de 1897.

En 1895 il y avait 86 pour cent d'illettrés.

La république du Mexique comprend 27 états, trois territoires et un district. Il y a treize millions d'habitants.

Est électeur et éligible tout Mexicain marié, depuis l'âge de 18 ans ; tout célibataire, depuis l'âge de 22 ans.

Il y a 22 députés et 50 sénateurs.

M. BARTHÉLEMY

Les Fortunes Episcopales

On ne possède pas, écrivait M. Dubiet, de relevé exact et complet des fortunes épiscopales. On a essayé de l'établir en 1892, mais le travail fut presque aussitôt suspendu que commencé, ou s'en tint aux déclarations non contrôlées de six archevêques ou évêques. Bordeaux, 16,000 francs de revenus ; Marseille, 48,000 francs. Nancy, 32,000, Poitiers, 15,000 ; Rennes, 35,000 ; Viviers 32,000.

On estime à plus d'un million le revenu annuel de l'archevêché de Paris, à plusieurs centaines de mille francs les menses des sièges de Cambrai, Toulouse, Arras, Amiens. Quant à ce dernier, pour ne citer qu'un détail, les seules *dispenses de maigre* pendant le carême fournissent plus de *trente mille francs* ; l'évêque de Tarbes prélève plus de 200,000 francs sur le sanctuaire de Lourdes ; le casuel de la plupart de ses confrères varie entre 40,000 et 80,000 francs. On a évalué modérément à plus de *600 millions* ce que le clergé séculier coûte annuellement à la population française.

Mais la sangsue catholique est insatiable ; tous les jours on nous communique des circulaires d'évêques

millionnaires et de ratichons rentiers, demandant de la galette pour leur fameux *denier du culte*.

Notre rubrique : *la tafe sacrée* ne chôme jamais.

Répétons toujours notre excellent conseil :

NE DONNEZ PLUS D'ARGENT AUX CURÉS.

Les Rapports des Eglises et de l'Etat français de 1789 à 1793

Dans notre précédent article, nous avons vu que le Grand-Orient de France avait été fondé en 1772, que Louis XVI avait signé un édit favorable aux Juifs (1776) et accordé l'état-civil aux protestants (1787).

A la veille de la Révolution, l'enseignement primaire était donné sous l'autorité des évêques. Aussi la grande majorité des Français ne savait ni lire, ni écrire !

Les auteurs, imprimeurs et colporteurs d'écrits attaquant la religion, étaient encore sous le coup de l'ordonnance royale de 1757, qui les punissait de mort.

Malgré cela, la littérature devenait politique, anticléricale et révolutionnaire.

On peut dire que la grande Révolution a été préparée par Fontenelle, Voltaire, Diderot, d'Alembert, Helvétius, Rousseau, La Harpe, La Chalotais, Dulaurois, Dupuis, Sylvain Maréchal, Montesquieu, Beaumarchais, etc...

En 1789, il y avait 160 cardinaux, archevêques et évêques, dont pas un n'était issu du peuple; 60.000 curés, 31.000 moines, 28.000 religieuses.

Ils détenaient un tiers de la fortune de la France.

Ils ne payaient ni la capitation (cote personnelle), ni la taille (impôt foncier), ni le vingtième (impôt sur le revenu), ni les aides (impôts indirects).

Les biens du clergé s'élevaient à quatre milliards, soit dix milliards de notre monnaie actuelle.

Les dîmes que les ratichons prélevaient sur le peuple, s'élevaient à deux cents millions de notre monnaie.

Les chanoines de Saint-Claude avaient douze mille esclaves... qui furent délivrés par les révolutionnaires.

Le peuple, volé par les curés et les nobles, mourait de faim.

L'Eglise avait établi 115 jours de chômage forcé par un (dimanches et fêtes religieuses).

Au début, la Révolution fut dirigée contre la puissance temporelle de l'Eglise, et non contre la religion.

••

Le 4 août 1789, les dîmes furent supprimés, et les serfs furent affranchis.

Les représentants du peuple français signèrent la fameuse *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (26 août 1789).

Par décret du 20 septembre 1789, l'argenterie des églises fut envoyée à la Monnaie.

Le décret du 2 novembre 1789 mit les biens de l'Eglise en vente à quatre milliards à la disposition de la Nation.

Le décret du 28 janvier 1790 reconnut aux Juifs, les droits de citoyens.

Le 13 février 1790, l'Assemblée Constituante décréta que la loi ne reconnaît plus de *corps monastiques* et que les ordres et les congrégations religieuses étaient et demeurent supprimés en France, sans qu'il pût en être établis d'autres à l'avenir. (*Pie VII étant pape*).

Le pape lança l'anathème contre la Révolution (29 mars 1790).

Le 9 juillet 1790, la Constituante rendit un décret qui mettait en vente la totalité des biens du clergé.

Le 12 juillet, la Constituante vota la Constitution civile du

clergé qui avait pour but d'affaiblir le pouvoir de la papauté sur le clergé de France. Cinquante-sept sièges épiscopaux furent supprimés.

Les 10 mars et 13 avril 1791, le pape Pie VI éprouva le besoin de lancer des Brefs stigmatisant la constitution civile du clergé, « *loi hérétique et schismatique* ».

Le peuple parisien répondit, le 6 avril, en lançant le mannequin du pape, au Palais-Royal.

Le 7 mai 1791, la Constituante décréta la liberté des cultes.

La rupture diplomatique avec le Vatican eut lieu le 30 mai 1791.

Le roi Louis XVI et sa famille ayant pris la fuite, furent arrêtés à Varennes (21 juin 1791).

Le 14 septembre, Avignon et le comtat Venaissin furent annexés à la France.

L'Assemblée législative supprima définitivement toutes les congrégations de réguliers (18 août), et les congrégations de séculiers (18 août).

Le suffrage universel à deux degrés fut décrété le 10 août 1792.

La législative vota les lois sur l'état-civil et sur le divorce, le 20 septembre 1792. Les registres de l'état-civil furent transférés des paroisses dans les mairies.

Le décret du 12 frimaire «*Il confia la propriété des cimetières aux communes*».

Le 22 septembre 1792 est la date de l'établissement de la première République.

Le roi Louis XVI fut exécuté le 21 janvier 1793.

La lutte contre la calotte allait devenir de plus en plus violente...

(A suivre).

ANTIMOIX.

Qu'on les châtre !

On entend dire de toutes parts qu'il y a parmi vous de l'impudicité.
Saint-Paul.

L'abbé Zanutta vicaire de Dignano (Italie) est sous le coup de poursuites judiciaires pour attentats à la pudeur commis sur plusieurs jeunes garçons. Ce porc en soutane est en fuite.

••

L'abbé Lonzo vient d'être arrêté par la police de Turin. Ce bouc enfroqué est accusé d'attentats à la pudeur sur de tout petits enfants.

VŒUX

Le Conseil général du Jura a émis un vœu tendant à ce que les communes qui ne se sont pas conformées à la loi en ne louant pas leur presbytère ou à persister à le louer à un chiffre qui soit en disproportion trop flagrante avec la valeur locative fixée par le service des contributions directes, ne soient pas comprises dans la répartition des fonds provenant de la suppression du budget des cultes.

Le préfet, par voie d'arrêté, prononcerait la suppression de la part revenant à ces communes dans la répartition des fonds provenant du budget des cultes.

••

Le Conseil général de l'Aube a émis un vœu demandant que la loi relative à la suppression de l'enseignement congréganiste soit énergiquement appliquée.

Saint Turbin

Illustrations d'Ashturva

A lors vous croyez que nous ne foutons rien, me dit l'autre jour rue de Richelieu le curé Jouy que je venais de rencontrer... Eh bien, monsieur Gronichon, détrompez-vous. Nous avons un boulot infernal et nous turbinons sec...

D'abord nous travaillons tous à la repopulation.



Nous travaillons à la repopulation.

Tout le clergé français est sur les dents... et moi sur les boulets d'avoir avalé 36,425 kilomètres en auto dans toute la région viticole du midi pour l'organisation de la révolution des fraudeurs qui nous peta dans la paume... Maintenant nous sommes en pourparlers avec quelques anarchistes pour la confection d'un complot antigouvernemental. Il s'agirait en l'occurrence de compromettre tous les ministres et notamment Clémenceau à qui on essaierait de recoller les cinq louis prêtés par lui au Rédempteur Marcellin Albert. Ce billet de cent balles serait naturellement



Un commis-voyageur en feuilles de vigne.

faux; on perquisitionnerait au ministère de l'Intérieur et Clémenceau serait poursuivi comme faux-monnayeur... ce scandale coulerait la république et les républicains...

Mes autres confrères en ratiècherie ne perdent pas leur temps. Il y en a qui font de la puériculture intensive dans les catéchismes, les sacristies, les confessionnaux; mais, malheureusement ce prosélytisme n'est récompensé que par des séjours prolongés comme pensionnaire de ce gouvernement de franc-maçons dans les geôles de l'Etat.

D'autres de mes coreligionnaires s'adonnent à la kleptomanie déguisée sous une forme honnête de mendicité clandestine.

Je connais un prêtre, un savant celui-là, et qui travaille pour le ciel. Il est arrivé à créer de rien de ravissants petits anges... La béatification le guette, monsieur Gronichon.

Vous parlerai-je d'un petit-frère qui se dévoue pour la sainte cause de notre Mère la Sainte Eglise... Ce vaillant apôtre s'est mis commis-voyageur en feuilles de vigne et pour sauvegarder la vertu il visite par toute la France ces maisons que la morale tolère et que la police surveille. Il tâche de placer ses feuilles de vigne aux bons endroits et son but caché est de voir s'il ne rencontre pas dans ces maisons hospitalières des rédacteurs des *Corbeaux*... Quelle aubaine pour nous si nous pouvions démolir ainsi cet infect canard...

Et à ces mots je vis disparaître le curé Jouy dans une porte au dessus de laquelle se dessinait un immense numéro 7.

Ce ratièchon doit être un maboul ou bien il a voulu se payer la tête de GRONICHON.

Nous demandons que nos amis créent des dépôts des CORBEAUX partout où le journal n'est pas mis en vente.



Il crée de petits anges...

La Mort de Sarto

Il en arrive une bien bonne à ce brave copain de Gronichon. Vous savez que par ces temps caniculaires il s'étire les tibias au sein d'une mer de verdure, dans une gentillette villa des bords de la Marne, et son chien « Sarto » veille sur lui avec vigilance — que dis-je, veille? — *veillait*, car il a rendu, le pauvre, sa belle âme à M. Jehovah, dit bon dieu!



Sarto... dit du curé

Oui, il a cassé sa chienne de pipe ce pauvre cabot qui quotidiennement bouloittait les tibias et détritius de curés dont se nourrissait tous les jours son prêtrephobe de patron.

Donc, un jour que Gronichon siestait mollement étendu dans son hamac, un charivari formidable le fit bondir sur son séant: « Que se passe-t-il, ventre de peau!... » hurle-t-il à inquiet. Et il aperçut « Sarto » aux prises avec un Sacacarbon; pour le malheur de Sarto, celui-ci venait d'arracher au postérieur sacré de l'homme venimeux, quelque chose comme une livre de bidoche qu'il dévorait à belles dents; et le ratichon se tenait les fesses hurlant comme trente-six bourriques. L'amputé criait: Chameau! Cochon!! Ah! tu me le paieras!!... Tout Gronichon que tu sois tu vas voir si tu vas casquer! Attends un peu... etc... etc...



Sarto arracha une livre de bidoche

- D'abord, Monsieur, vociféra notre ami, que faites-vous dans mon jardin?... de quel droit vous introduisez-vous chez moi?... Que me voulez-vous?... — Mais, se radoucit l'ensoutané, je venais chez vous, comme chez tous les habitants de la paroisse vous demander votre obole pour le denier du culte! — Alors, tout s'explique, cher monsieur Basile, mon chien est dressé pour me défendre des voleurs, il a senti que vous en vouliez à ma galette et, ma foi, il a rempli son devoir, et bien petitement, je vous assure. Restez ici une minute de plus, et je l'invite à rétablir la symétrie de votre postérieur.. en sectionnant l'autre partie de votre système fessier...

Basile partit en courant, jetant à tous les échos les plus terribles malédictions sur notre ami et le menaçant de toutes sortes de foudres. Le soir même, tandis que le curé Dillon, après s'être fait panser par Fanchette, courait chez M. Hopau-Lapoul, huissier, pour assigner en Justice de paix Gronichon et lui réclamer des dommages-intérêts, le brave « Sarto » ex-

pirait dans les bras de notre ami en murmurant ces vers de Voltaire:

Un cabot mordit un jésuite,
Il aurait dû mourir de suite
Pourtant le contraire arriva:
Ce fut le cabot qui creva.

Hélas! c'était la réalisation du célèbre axiome « Qui mange du prêtre en crève »...

Dès le lendemain, le papier bleu tombait chez Gronichon. Alors ce furent des courses à n'en plus finir à la justice de paix, mais en vain; car d'un côté le ratichon réclamait 10.000 francs de son



Il mourut dans les bras de son maître

morceau de viande avariée, tandis que de l'autre, Gronichon voulait 500 francs pour son cabot empoisonné. Avec juste raison, notre camarade prétendait que Jésus-Christ, le patron du demandeur, ayant été

mis à prix à une trentaine de sous, qui du reste furent restitués à leurs premiers propriétaires, son sous-ministre valait au grand maximum un décime qu'il s'offrait généreusement à lui verser de suite, à la condition que l'autre payât feu « Sarto », le prix d'un bon chien.

Bref, la chose fut portée devant le Tribunal de 1^{re} Instance qui rendit son jugement.

Nous nous hâtons d'en faire connaître la teneur, vous prévenant d'avance, amis, que le curé Dillon a pris ses cliques et ses claques et que Gronichon gagne.



Il a pris ses cliques et ses claques.

• Le Tribunal civil de 1^{re} instance siéant en la ville de Clys-la-Feuillette, chef lieu judiciaire de l'arrondissement communal du département de la Somme-et-Loire a rendu en son audience du 14 septembre 1907 le jugement en matière civile dont la teneur suit:

Monsieur Dillon, demandeur, comparant et concluant par M^r Onome, avoué d'une part.

Et Monsieur Gronichon défendeur, comparant et concluant par M^r Indois-Quekpart, avoué, d'autre part.

Sur quoi, vu les pièces de la procédure, où les avoués et avocats des parties dans leurs conclusions et plaidoiries respectives, le ministère public dans les siennes, après avoir délibéré conformément à la loi.

Attendu que le demandeur, Monsieur le curé Dillon a été victime à la date du 29 juillet dernier, d'une morsure à la fesse droite, morsure entraînant pour le demandeur une incapacité de s'asseoir évaluée à 90 0 0, que cette morsure est le fait du chien « Sarto » appartenant au défendeur.

Attendu que le requérant entend rendre le susdit Gronichon responsable des suites de son accident conformément aux dispositions de la loi du 9 avril 1898, il l'avait à défaut de conciliation devant le président de ce Tribunal, assigné suivant exploits de l'huissier M^r Hopau-Lapoul en date du 30 juillet 1907.

Attendu que le défendeur a conclu à la non recevabilité de la demande par la non-application à l'espèce de la Loi du 9 avril 1898.

Attendu que cette dernière régit seulement les accidents du travail et que Dillon n'était pas le salarié de Gronichon, bien que dans ses moyens le demandeur prétende que, comme curé séparé, tous les habitants de sa paroisse soient obligés et de l'employer et de le salarier, que pour recouvrer son salaire il doit se présenter chez tous et chacun, et ce, à n'importe quelle heure du jour, que précisément c'est dans l'exercice de cette fonction de mendicité clandestine, alors qu'il rendait service à son paroissien Gronichon que l'accident est arrivé du fait de ce dernier; que le simple bon sens suffit à démontrer que les fonctions du curé ne sauraient, ni dans leur ensemble, ni prises séparément, être considérées comme travail mais bien plutôt comme délits d'escroquerie, de kleptomanie, prenant la fallacieuse apparence de mendicité, et que conséquemment l'accident dont a été victime le requérant ne saurait être un accident du travail, qu'au surplus la profession de curé ne figure pas dans la liste des risques assujettis à cette loi.

Par ces motifs :

Le Tribunal, jugeant publiquement en matière civile sommaire et de premier ressort :

Déclare, Dillon non recevable et mal fondé à demander le bénéfice de la loi du 9 avril 1898, l'en déboute et le condamne aux dépens, avec distraction au profit de M^r Indois-Quekpart sur son affirmation d'avoir fait l'avance.

Ainsi jugé et prononcé en audience publique et ordinaire du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Clyso-la-Feuillette, le samedi 14 novembre 1907.

Au Palais de Justice, audit Clyso-la-Feuillette, où étant présents et siégeants : MM. Vachot, président; Tamyn, Lamieyne, juges; Unpeu-Montbon, substitut du Procureur de la République, tenant le fauteuil du Parquet et assisté de M. Zencourou, greffier de ce siège.

Le curé Dillon a interjeté appel. De son côté Gronichon va le poursuivre d'accord avec la S. P. A. (Société protectrice des animaux). Nous vous tiendrons au courant.

PICRATE.

CE BON PIDISSE



— Saint Père les curés frappés ont besoin d'argent pour manger du poulet.
Dites leur que je compatis à leur misère.

La Lanterne de Diogène

Pour se dilater la rate

Lisez le *Petit Chapelet de Saint-Antoine de Padoue*. Ça sort de l'Imprimerie de l'Institut de Béthléem :

D'abord, ça se récite pendant 13 jours; kif, kif les réservistes du purgatoire... et ce qu'il faut en avoir un sac pour cet exercice là! Si pendant ce temps vous êtes guéri d'un coup de pied de Mars... ou de Vénus envoyez votre offrande au *Pain de St-Antoine*, car, ô miracle! votre galette se changera en pain!

En invoquant St-Antoine, *les besoins cessent!*... c'est une garantie pour les fonds de caleçons.

La lèpre s'enfuit après une prière du Saint. C'est plus économique que le nitrate d'argent.

Si vous avez vécu dans le vice et dans le péché, comme un vieux saligaud, le compagnon du cochon vous guérit.

Soupirez-vous avec ardeur? Une prière à Antoine... empêchera tout bruit; c'est utile en société.

Avez-vous un membre malade? (X Membra page 4) N'allez pas chez un spécialiste. Toitoin se charge de ça.

Plentez-vous amèrement la perte de votre innocence! (page 5) récitez un pater sur les 19^e et 20^e grains et erie! vous voilà revenu en l'état de la bonne dame de Lourdes y compris la saleté.

Les nécessités tourment-elles votre corps ? (XII nécessités) vite, palpez les 23^e et 24^e grains de chapelet. Inutile d'avoir un vieux numéro de la *Croix* dans votre poche... ça ne laisse ni trace, ni odeur... vous avez offert votre encens naturel au bienheureux Saint.

Quand vous rencontrerez une hétéraïre, palpez le 5^e grain... ça préserve... pas besoin d'avoir recours aux produits de l'entente cordiale.

Et surtout après avoir égrené ce petit machin, passez à la caisse et faites en part à vos amis et connaissances. Qu'on se le dise!

Prédiction

Une de mes lectrices s'épate que les calotins n'aient pas encore donné l'adresse du Paradis, de l'Enfer, etc! Nous allons la renseigner — il y a plusieurs trous du diable et plusieurs monts divins:

Paradis:

L'Étoile du cygne et celle de la vierge pour les vieilles filles; l'Étoile blanche pour les lymphatiques; l'Étoile du berger pour les amoureuses.

Purgatoire:

L'Étoile de l'Ecu pour les souteneurs de ces dames; l'Étoile du Bois pour leurs amis les apaches; l'Étoile jaune pour les maris calotins; l'Étoile de « Orion » pour les gardiens de la paix; l'Étoile du Grand chion pour les amants de cœur.

Enfers:

L'Étoile du Bouvier pour les agents des mœurs; l'Étoile du Centaure pour notre directeur Ashaverus; l'Étoile de la Lyre pour notre ami Palma; l'Étoile de la Grande Ourse pour l'ami Barthélemy; l'Étoile de Taureau pour votre Serviteur.

Et l'Étoile du Scorpion pour tous les calotins.

L'origine de Gaspar. — M. Lallement de St-Marcq, 42, rue de la Petite Ourse, à Anvers (Belgique), publie une étude historique sur l'*Eucharistie*. Tous les anti-cléricaux doivent lire cette brochure dans laquelle l'auteur, avec preuves à l'appui, preuves puisées dans la Bible et les livres des Saints) établit que l'hostie, autrement dit « Gaspar », est la cause de la pédérastie, de l'onanisme, du saphisme, des religieux des deux sexes.

Quelle diable ! Une revue calotine : *les Questions actuelles* constate que sur 80 millions d'infidèles on n'a pu en convertir que 10.000.

Et le çagot se demande pourquoi?

Un de mes correspondants lui répond : « C'est bien simple, les peuples ont soupé de la fiolle des sacs à charbon ».

DIOGÈNE.

Les " Saintetés " Canailles

Un journal de pacotille, aussi cléricale qu'infect, nous dévoile quelques-unes des épithètes ordurières dont son répertoire est abondamment fourni, parce que, après des auteurs catholiques autorisés, nous nous sommes permis de faire connaître la vie d'un certain nombre de « Saintetés » canailles.

Voici comment le susdit journal, aussi infect que

cléricale, essaie d'atténuer le mauvais effet produit par ces scandales pontificaux :

« Est-ce que tout le notariat est malsain, dit-il, parce qu'il y a des notaires escrocs ? »

« Est-ce que tous les banquiers sont canailles, parce qu'il en est qui volent l'argent du pauvre monde ? etc. »

Ce raisonnement de jésuite est sublime. Nous demanderons à notre tour : Est-ce que les notaires et les banquiers sont des Vice-Dieux sur terre, les représentants autorisés du Christ, tout spécialement choisis par le Saint-Esprit, qui leur insuffle familièrement tout ce qu'ils ont envie de publier *urbi et orbi*.

Nous avons voulu montrer que ce Saint-Esprit avait souvent, — très souvent même, — fait des choix on ne peut plus malheureux, et qu'il aurait bien dû choisir des hommes moins corrompus, puisque d'avance il savait ce que ses mandataires valaient.

Libre de son choix. — et l'on sait que les papes sont élus sous l'influence de son inspiration. — s'il a confié son infailibilité à d'odieux criminels, cela prouverait qu'il s'occupe médiocrement des intérêts de sa prétendue Eglise. Nous aimons mieux croire qu'il n'y a aucune corrélation entre la papauté et un Saint-Esprit quelconque.

Nous ferons remarquer ensuite que ni les notaires ni les banquiers ne sont constitués les gardiens de la vertu et des mœurs comme on prétend que le sont les pontifes romains.

Et si la religion catholique n'est pas responsable de la boue pontificale, il est établi du moins que cette religion n'a pu préserver de l'immoralité ni les papes, ni les cardinaux, ni les évêques, ni le clergé tout entier. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans Clémangis : *De corrupto Ecclesia statu*. Chap. XVI : « Aujourd'hui un homme inoccupé, ayant horreur du travail ou désirant reboter dans l'oisiveté, court-il au sacerdoce et l'acquiert-il ? Sur le champ il se joint aux autres prêtres, sectateurs de voluptés, qui, plus épicuriens que chrétiens fréquentent assidument les cabarets et consomment tout leur temps à boire, manger, diner, souper, ainsi qu'à jouer aux dés et à la paume. Plongés dans la crapule et l'ivrognerie, ils se battent, ils crient, ils font du tapage, et de leurs lèvres souillées ils jurent le nom de Dieu et des Saints. Quand le calme est enfin venu, ils passent des bras de leurs concubines à l'autel de Dieu ».

Et plus loin, Chap. XXIII : « Par respect, je ne dirai pas grand chose des couvents de femmes : lorsqu'on doit parler, moins d'assemblées de vierges vouées à Dieu, que de lieux infâmes, de roueries, d'impudentes courtisanes, de lubricité et d'inceste, il ne convient pas de s'étendre longuement ».

Voilà ce qu'était devenue la morale chrétienne, la religion catholique. Et peut-on s'étonner de cette dépravation générale de tout le clergé, lorsque Rome donnait l'exemple, lorsque Rome était la sentine de tous les vices, et que les papes se vautraient dans les fanges les plus honteuses ? Du haut en bas, la pourriture était partout.

Cette religion catholique, tant vantée aujourd'hui, n'a pu maintenir la morale même parmi ses ministres et ses plus hauts dignitaires; et c'est pour montrer cela qu'il nous a paru utile d'initier nos lecteurs à la vie des « Saintetés » canailles.

J. G. _

Les Soliloques du Curé Volté

POCHARD

S'étant remis d'aplomb après un réverbère
Il repartit soudain la tête la première,
Et, sur le trottoir gras, dans la nuit, zigzaguant,
Il s'en alla chez lui tout en monologuant :

Nom de Dieu ! deux heur's du matin...
Rentrer à c't'heur' là, c'est indigne !
T'as pas hont', sal' goinfre, pied d' vigne,
Noceur, débauché, sac à vin !...
Hu' ! bon Dieu ! v'là que j'reste en panne...
Allons !... maint'nant j'perds mon grim pant,
Me v'là en che'mis'... c'est suffocant ?
Où diable ai-j'laissé ma soutane ?

Je n'ai pas d'mémoir' pour un sou,
Où j'lai laissé, j'pourrais pas l'dire...
Est-c' chez Fernande ou chez Palmyre...
Ou chez Ros' ? j'en sais rien du tout.
Tu peux affecter un air crâne
Va ! maint'nant ya pus à r'culer
C'que ta bonn'va encor' gueuler
Si a t'vois rentrer sans soutane.

Ah ! malheur ! me v'là dans d' beaux draps...
Si j'rent' dans c'te t'nu' plutôt l'este
C'est qu'j'la connais la méchant' peste,
Jalous' comme elle est, ell' s'fich'ra,
Mon vieux sur ta têt' l'orag' plane...
Ah ! si seul'ment j'pouvais trouver
Quelque histoir' qui vienn' lui prouver
Qu'j'ai dû m'défuir' de ma soutane.

Bah ! j'dirai : j'n'ai pu r'y'nir plus tôt,
F'allait qu' j'embarque des missionnaires...
Et qu'ayant vu un pauvre hère
Grelottant sous un mine' pal'tot,
J'n'ai pu faire autrement, Suzanne,
Que d'suivre l'exempl' de Saint-Martin :
Comme je n'avais pus un rotin,
Je lui ai donné ma soutane.

J.-F. CASTAGNE.

L'Affiche des " Corbeaux "

Chaque exemplaire de notre affiche est muni du
timbre d'affichage de 12 centimes.

Une affiche 0.30
Dix 2
Vingt 20

Imprimerie spéciale des Corbeaux, 3, rue Geoffroy-Marie, Paris

Les Cartes Postales des " Corbeaux "

Une des meilleures propagandes anticléricales, c'est
la diffusion de nos cartes postales. Nous invitons tous
nos amis à les propager.

Nouvelle série de 12 cartes illustrées en couleur 1.25
Série de 24 cartes assorties. 1.40
Série de 42 2.30

Envoi contre mandat postal adressé aux bureaux
des Corbeaux, 3, rue Geoffroy-Marie, Paris.

LES ŒUVRES DE N. SIMON

Voyage humanistique à travers les Religions et les Dogmes. De
l'Exploitation des Dogmes par le Clergé. — Sorcellerie Chrétienne
1.50 les dix volumes. — 3 fr les vingt — 5 fr les cinquante — 10 fr le
cent.

Adresser les demandes à l'auteur à Har-sur-Seine (Aube).

LE BAIN DE PIDISSE



Mgr Vanndauslit. — Ça te refroidit, hein ?
Heppé. — Pas tant que la douche anticléricale !

ASINO.

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître chez l'auteur, 13, rue de la Petite-Ourse, à Anvers (Belgique) l'*Eucharistie*, étude historique par M. le Clément de Saint-Marcq. Envoi gratis.

Cette petite brochure de 32 pages est très curieuse. Elle intéressera particulièrement les « intellectuels » qui veulent approfondir les questions théologiques.

L'auteur rappelle les idoles ithyphalliques de l'Égypte et le Lingam hindou et nous montre l'analogie des coutumes païennes avec l'Eucharistie qui était dans les premiers temps du christianisme une communion spermatique.

Le Gérant : J.-F. CASTAGNE

J.-F. Castagne